

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 03/2023

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - Stationnement
Rue de la petite maison bleue – Sté Chevalier Nord**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 05/01/2023 – de la Sté Chevalier Nord – 8 rue des champs – 62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour l'implantation de la base de vie, lors des travaux de réfection de l'église, rue de la petite maison bleue.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit, rue de la petite maison bleue face aux habitations du n° 160 au n° 182 pour l'implantation de la base de vie pour le chantier de réfection de la toiture et de la tour de l'église –à compter du 09/01/2023 jusqu'au 13/01/2023.

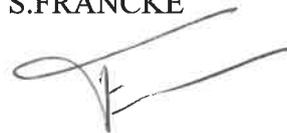
ARTICLE 2 : La Sté Chevalier Nord – 8 rue des champs – 62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- La Sté Chevalier Nord – 8 rue des champs – 62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM – e-mail : secretariat@chevaliernord.com

Fait à HERZEELE, le 05 janvier 2023

Le Maire,
S.FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 05 janvier 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

